

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT QUATRE

Le 21 mars 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 14 mars 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie (ne prend pas part au vote), Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. JARSAILLON Philippe, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves (arrivé à 19h10), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 39

Excusés : M. MEUNIER Gérard, Mme PONCET Sylvie, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. DESBENOIT Bernard à M. DUBUIS Pascal, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, Mme DANIERE Emmanuelle à M. MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : M. JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu).

N°2024/N°073

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC ALEC 42

M. DESCAVE, Vice-président en charge du Plan Climat, indique que cette convention a pour but de réaffirmer l'engagement de l'intercommunalité au sein de l'ALEC42 pour l'année 2024.

L'intercommunalité s'engage à verser une adhésion annuelle à l'ALEC42 conformément à l'appel à cotisation émis par l'ALEC42 et calculé selon le barème défini annuellement.

ALEC42 s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à conduire les missions suivantes à l'échelle de l'intercommunalité :

- L'animation du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat
- L'accompagnement des acteurs économiques
- L'accompagnement des acteurs du bâtiment et de la formation professionnelle
- L'information et l'accompagnement sur le transport et les nouvelles mobilités
- La contribution aux démarches locales de transition énergétique

Afin de mener à bien l'intégralité des missions qui lui sont confiées par les collectivités de la Loire, l'ALEC42 sollicite une participation financière identique auprès de chaque intercommunalité ligérienne. Cette contribution financière s'élève à une somme annuelle de 0,80 € par habitant. (population totale légale en vigueur l'année n-1) se décomposant de la façon suivante :

- 0,50 € sont dédiés à la mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat ;
- 0,30 € sont dédiés à la mise en œuvre de toutes les autres missions portées par l'ALEC42.

Montants des contributions financières pour l'année 2024 :

Montants des contributions financières pour l'année 2024 :

	Montant par habitant	Nombre d'habitants*	Montant total
Adhésion	0,05 €	24 383	1 219,15 €
Contribution financière directe	0,75 €	24 383	18 287,25 €
TOTAL			19 506,40 €

Soit :

TOTAL	0,80 €	24 383	19 506,40 €
-------	--------	--------	-------------

* : population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2023 - Source INSEE

M. LACROIX ne participe pas au vote.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité (39 voix) le Conseil Communautaire :

- Autorise l'adhésion de Charlieu Belmont Communauté à l'ALEC42,
- Autorise M. le Président à signer la convention de participation financière avec l'ALEC42 au titre de l'année 2024,
- Dit que la dépense sera prévue en fonctionnement au budget principal.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune
de Pouilly sous Charlieu
M Philippe JARSAILLON



Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240321-2024-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024